

Prise en compte des zones humides dans le cadre de projets énergies renouvelables

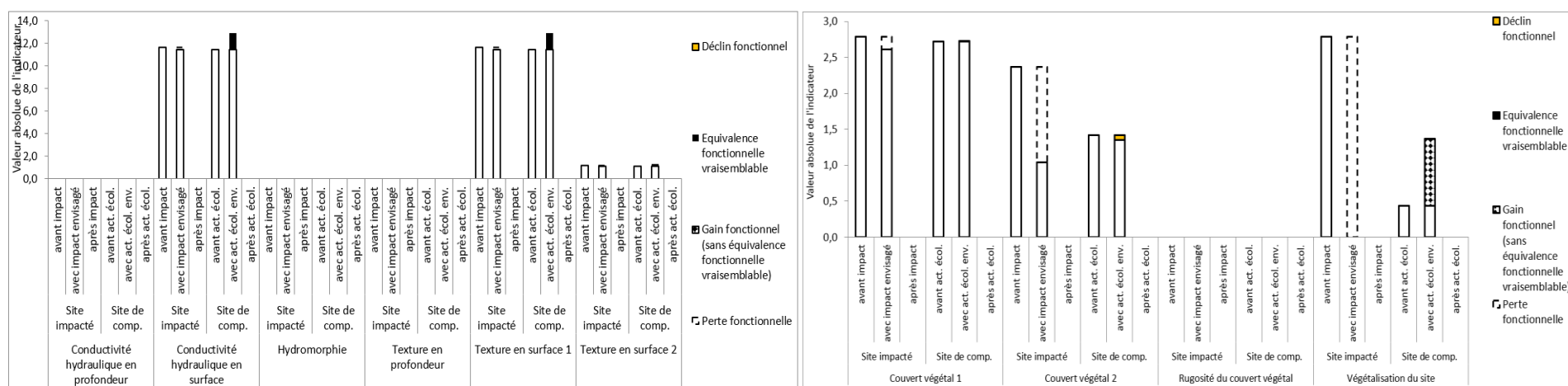
Cas des parcs photovoltaïques

Anthéa MONTJAUX
2022-2023

Maxime THOMAS
Francesca DI PIETRO

Problématique : Comment concilier le **développement des parcs photovoltaïques** au sol et la **préservation des zones humides** en France ?

L'élaboration d'un parc photovoltaïque en zone humide est régie par le code de l'environnement (article R.214-1, Rubrique 3.3.1.0) et doit répondre aux objectifs du SDAGE. Ainsi, il est nécessaire de **définir les impacts** de l'aménagement sur le milieu naturel de manière précise et exhaustive. Cette évaluation est généralement réalisée à l'aide de la **Méthode Nationale d'Évaluation des Fonctions des Zones Humides (MNEFZH)** développée par l'ONEMA en 2016.



Évaluation de l'équivalence fonctionnelle des indicateurs du sol (gauche) et du couvert végétal (droite) (MNEFZH, 2023)

Afin de minimiser les impacts du parc sur la zone humide, il est primordial d'appliquer la séquence **Éviter – Réduire – Compenser** en amont de la conception du projet, avec une priorité donnée aux mesures d'évitement et de réduction des impacts. Lorsque les mesures ERC choisies sont pertinentes avec la réalité du milieu et les contraintes du projet, on aboutit à un **impact résiduel négligeable** du parc photovoltaïque sur la zone humide.

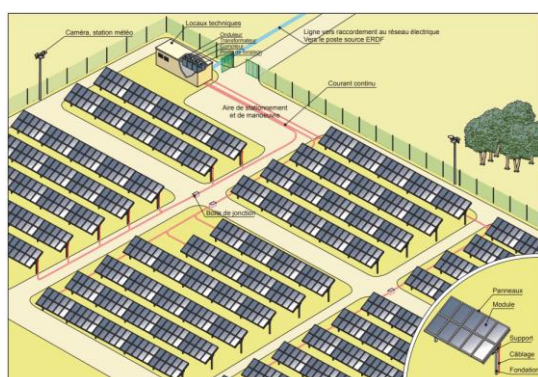


Schéma de principe d'une installation type photovoltaïque (DGEC, 2011)

Impact global d'un parc photovoltaïque sur une zone humide :

ZH PEDOLOGIQUE	ZH BOTANIQUE
- Pistes lourdes / voire pistes légères - Bâtiments techniques - Fondations Faible surface impactée	- Suppression des couverts arborés et arborescents - Perturbation du couvert herbacé Modification des habitats
→ Impact négligeable sur la zone humide	

Toutefois, l'évaluation proposée par la MNEFZH comporte **des limites** lors de son application et de son interprétation, nécessitant d'apporter un regard critique aux résultats obtenus. A l'avenir, il pourrait être envisagé l'élaboration d'une nouvelle méthode axée plus spécifiquement sur **l'impact de la modification du couvert végétal**.